

**REPONSE A LA QUESTION ORALE posée par  
Madame Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI  
- GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE » -**

**Objet : Impact du môle croisière sur les récentes intempéries.**

Madame la Conseillère,

C'est une tempête sans précédent qui a touché la région ajaccienne début janvier, avec les conséquences humaines et matérielles que vous avez rappelées. En termes de vents, d'après les enregistrements effectués par la station de l'aéroport d'Ajaccio, cette tempête de janvier a été plus forte encore et plus longue que celle d'octobre 2008, elle-même ayant été alors qualifiée alors d'exceptionnelle.

C'est d'ailleurs à la suite de cette tempête des 29 et 30 octobre 2008 qui avait fortement touché les installations du port d'Ajaccio, soulevant alors chez les pêcheurs des interrogations quant à l'impact du môle croisière sur le ressac à l'intérieur du bassin Tino Rossi, que j'avais annoncé, d'ailleurs en réponse à votre précédente question orale sur ce sujet, qu'une étude spécifique serait conduite.

Après mise en concurrence, un bureau d'études, le cabinet SOGREAH, a donc été mandaté par la Collectivité Territoriale de Corse pour :

- Reconstituer et analyser la tempête des 29 et 30 octobre 2008.
- Déterminer l'incidence du môle sur le ressac dans les différents bassins du port.
- Proposer des mesures correctives pour limiter l'impact de la houle à l'intérieur du port.

Cette étude, qui a associé lors de son démarrage l'ensemble des partenaires et professionnels du port, est en voie d'achèvement. Et ses principaux résultats ont été présentés le 14 janvier dernier aux services de la capitainerie, de la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi qu'aux pêcheurs.

Que montrent-ils ? Trois enseignements majeurs :

**1 - Les caractéristiques mêmes de cette tempête de 2008 sont à l'origine de l'ampleur des dégâts observés.**

En effet, cette tempête s'est développée dans une direction favorable à la pénétration de la houle dans la baie d'Ajaccio, et sa durée a généré à l'entrée du port une agitation supérieure à 2 mètres, deux fois plus longtemps que pour les tempêtes d'intensité égale ou supérieure observées ces 16 dernières années.

**2 - Au pic de la tempête, le môle croisière a eu un effet limité sur l'agitation du bassin Tino Rossi, avec une augmentation de la vague dans la partie basse de la digue des pêcheurs et une diminution dans la partie haute. Hors du pic, il n'y a pas de différence dans les situations avec et sans mole croisière.**

**3 - Avec ou sans môle, que cela soit au pic ou au creux de la tempête, les agitations modélisées au niveau des pannes du port de plaisance sont supérieures aux critères de sécurité** du type d'infrastructures et des navires amarrés (agitation supérieure à 0.60 m) et la digue des pêcheurs est franchie de manière importante.

Au regard de ces constats et de ces résultats, il apparaît donc :

- Que l'agitation du plan d'eau Tino Rossi ne pourra être diminuée que si l'entrée de la vague dans le bassin est diminuée significativement.
- Et que la solution ne pourra pas être trouvée par des aménagements à l'intérieur du bassin, hors la surélévation de la digue des pêcheurs, préconisée par ailleurs par les services de la CTC.

Le bureau d'études a donc simulé l'impact de 3 hypothèses de contre-digue adossée soit au mole croisière, soit à la digue de la Citadelle, à l'extérieur ou à l'intérieur du bassin. Ces simulations montrent que :

- la contre-digue adossée au mole croisière est inefficace car elle n'empêche pas la pénétration de la houle dans le port.
- la contre-digue, adossée à la digue de la citadelle à l'intérieur du bassin, permet de diminuer de manière significative les agitations à l'intérieur du bassin.
- la contre-digue, adossée à la digue de la citadelle vers le large, permet de dévier la houle à l'entrée du port et limite donc significativement les agitations à l'intérieur du bassin.

Une nouvelle phase d'études devra être lancée pour déterminer la faisabilité et préciser les caractéristiques optimales des projets de contre-digues adossées à la digue de la citadelle. Les résultats devront être pris en compte par la CCI dans le réaménagement du bassin Tino Rossi.

\* \*  
\*